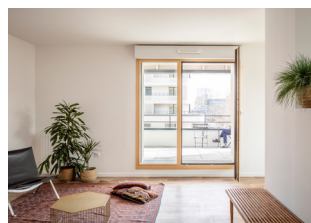


**LOUEZ
UN LOGEMENT
NEUF !**

**... ET PROFITEZ
DE NOS OFFRES
PRIVILÉGIÉES !**

Nos locations sont sans honoraires.

- Des **logements en résidences neuves** ou récentes, à proximité des centres-villes, des transports et des principaux axes routiers.
- Des **loyers de 10 à 15 % inférieurs** à ceux du marché.



CDC HABITAT EN FRANCE



Plus de **530 000**
logements gérés et
autant de **familles logées**



Près de **11 000**
logements neufs
livrés en 2021



Près de **80 %** de
locataires satisfaits*



Plus de **10 000**
collaborateurs
à vos côtés

CDC HABITAT, ACTEUR MAJEUR DU LOGEMENT EN FRANCE, EST VOTRE PARTENAIRE LOGEMENT

PROFITEZ D'UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ

- **aux nouveaux logements** (intermédiaires** ou libres) disponibles à la location ou à la vente,
- pour le **traitement de votre dossier**,
- au **partage des annonces** entre collaborateurs,
- pour l'**enregistrement de vos alertes**.

ACCÉDEZ À NOS OFFRES DE LOGEMENTS

Rendez-vous sur [**cdc-habitat.fr/cgos**](https://cdc-habitat.fr/cgos)

ou flashez le QR Code ci-dessous



- **Créez votre compte personnel**,
- **Consultez les logements disponibles** correspondant à vos critères,
- Complétez le **formulaire de contact** pour plus de renseignement.

Contactez-nous au **09 70 40 25 04**
(prix d'un appel local)



* Donnée extraite du baromètre de satisfaction 2021 de CDC Habitat mené auprès d'un échantillon représentatif de locataires du parc de logements intermédiaires en région Auvergne-Rhône-Alpes.

** Logements sous conditions de ressources. Les logements Vivell® sont des logements intermédiaires définis par la Loi de Finances du 1^{er} janvier 2014. En contre-partie de plafonds de ressources, les loyers sont plafonnés et fixés par la loi. Ils sont inférieurs aux loyers de marché. Exemple : pour un ménage (couple ou personne seule) avec un enfant souhaitant louer un logement intermédiaire en zone B1, les revenus du foyer ne peuvent pas dépasser 50 233 € annuels (selon les revenus fiscaux de référence de l'année N-2).